Département : Loire Atlantique (44) Commune : Préfailles (44770)

Nom de la zone de baignade : Grande Plage

Description de la zone de baignade

Nature : sable, rocher

Longueur : 330 m

Largeur : 100 m (plage et estran)

Marnage moyen : 3,5 m

Marnage maximum : 5 m

Dates de la saison balnéaire : 15 juin – 15 septembre

Localisation du point ARS : X : 254354 ; Y: 2246450 (Lambert II)

Fréquentation maximale : 200 à 400 personnes

Equipement : poste de secours, sanitaires, douches, poubelles

Accessibilité aux animaux : non

Autres activités : jeux de plage

Zone riveraine : zone urbaine dense / stationnement le long de l'av. Eric Tabarly

Occupation du sol : bassin versant urbanisé à 100% intégrant le centre ville de Préfailles

Population permanente : 1 206 (sur la commune)

Population estivale : 8 000 (sur la commune)

Qualité du milieu marin

Evolution du classement :

ANNEE	2019	2020	2021	2022
Classement selon directive de 2006	Bonne qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité

La grande plage présente une eau d'excellente qualité pour la baignade. Elle a pu subir dans le passé des pollutions ponctuelles.

Potentiel de prolifération des macro-algues :

- Pas d'échouage d'algues vertes constaté sur la plage.

Potentiel de prolifération du phytoplancton :

- Pas de données sur la zone d'étude
- Points du suivi REPHY les plus proches : pointe Saint Gildas (28060025) et Noirmoutier (28061061)
- Résultats : espèce Alexandrium peu représentée ; Dynophysis et Pseudonitzschia fréquemment observées mais aucun dépassement des seuils de blooms (10^6 cellules/L) pour ces espèces toxiques en 2008 – 2009.

Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement des eaux usées (collectif)	Réseau séparatif à 100 % Non-conformités de branchement (pollution diffuse) Trop-plein sur les postes de refoulement
Eaux pluviales	Exutoire pluvial débouchant sur la plage – émissaire sur l'estran Ecoulement en temps sec (pollution diffuse) et en temps de pluie
Activités industrielles	Sans objet sur la zone d'étude
Agriculture	Sans objet sur la zone d'étude
Autres sources diffuses	Animaux interdits sur la plage

Jour de fermeture pour pollution avérée en 2022 : aucun

Caractérisation du risque

REJET A RISQUE		SITUATION A RISQUE		EVALUATION DU RISQUE	DUREE PROBABLE DE LA CONTAMINATION
LOCALISATION	FREQUENCE	CONDITIONS MARITIMES	FREQUENCE		
Emissaire pluvial débouchant sur la plage	Pollution diffuse de temps sec (si écoulement)	Toutes mais risque moindre à marée haute (émissaire)	365 jours/an	Fort niveau 5/5	6 heures
	Temps de pluie		60 jours/an	Fort (niveau 5/5)	6 heures
Poste de relevage	En cas de panne ou surcharge en période pluvieuse	Toutes	Exceptionnelle	Fort (niveau 4/5)	12-24 heures
Animaux domestiques sur plage	Variable	Toutes (Flot en particulier)	-	Moyen (niveau 3/5)	6 heures

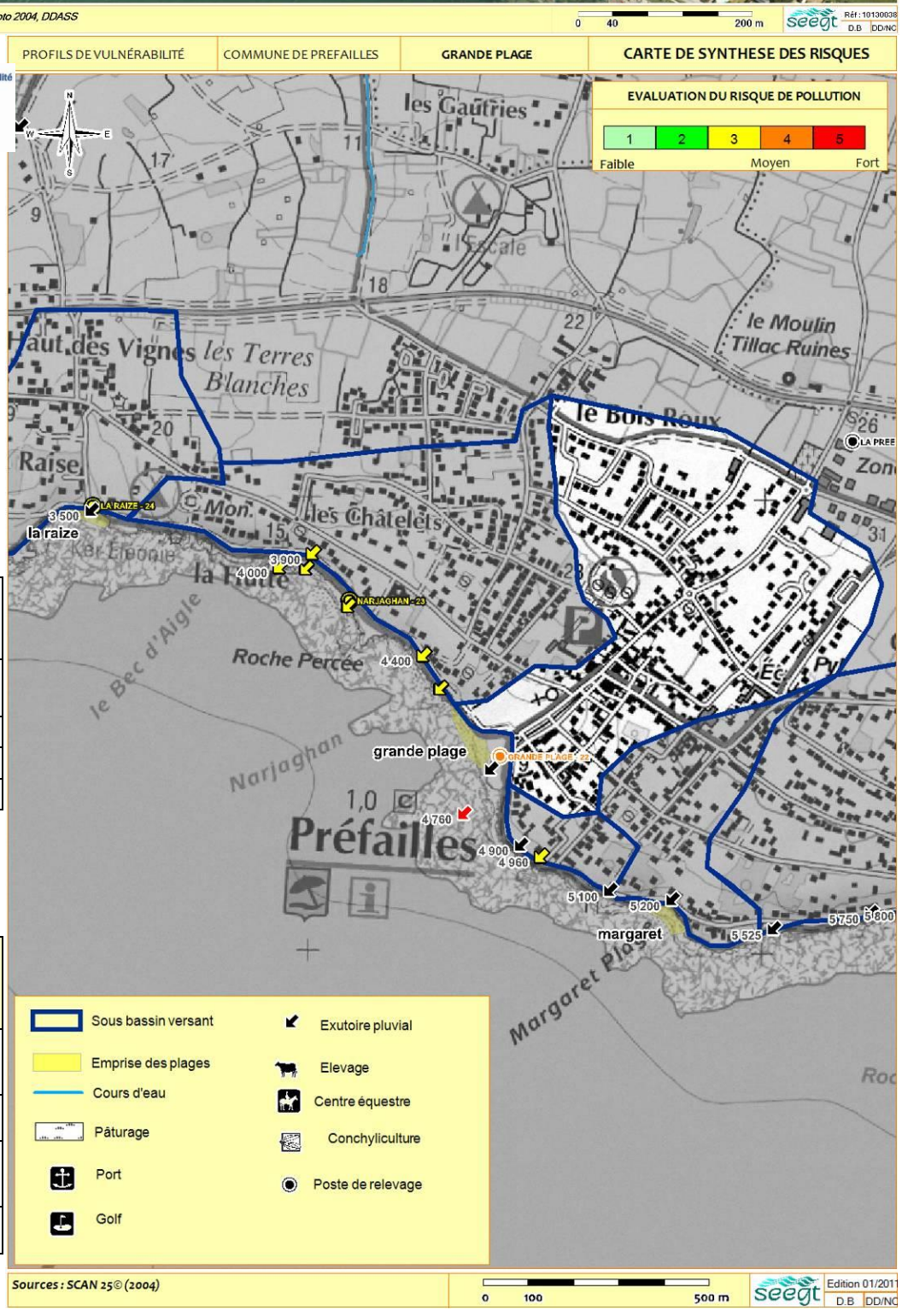

Plan d'actions (calendrier des actions prévues)

ACTIONS	DATE DE REALISATION
Fiabilisation des postes de refoulement de la Grande Plage et Narjaghan	Fait 2019
Contrôle et remise en conformité des branchements sur les réseaux eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP)	En continu
Entretien préventif des voiries et réseaux eaux pluviales (EP)	
Etude de faisabilité du prolongement de l'émissaire eaux pluviales (EP) 4760 et évaluation efficacité	
Interdiction des chiens sur la plage du 1er juin au 30 septembre (arrêté municipal n°24/15)	2015

Gestion active de la qualité des eaux de baignade

- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 10 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 15 juin au 15 septembre)
- Auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade 3 jours par semaine pendant la saison balnéaire (du 1er juin au 30 septembre) depuis 2017
- Mise en œuvre d'une procédure de fermeture préventive en cas de situation à risque, d'un suivi de la pollution et de ré-ouverture de la zone de baignade une fois le retour à la normale.
- Contact : mail : mairie@prefailles.fr ; numéro téléphone : 02 40 21 60 37